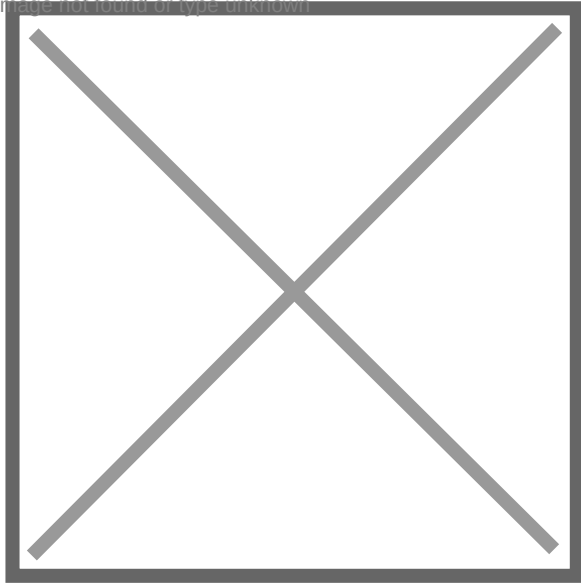


Image not found or type unknown



Indemnités de licenciement à l'amiable

Par **hazar**, le **19/11/2008** à **13:05**

bonjour, pouvez vous me dire s'il vous plait, que dois je percevoir comme indemnités et droits pour un licenciement l'amiable? et comment dois-je calculer mes indemnités d'anciennet?le calcule doit-il se faire à partir du salaire fixe net ou brut? avec ou sans mes primes? car je suis commerciale, ça fait 3 ans que je suis dans le boite. mes resoucrs humaines m'ont dit lors du 1er entretien "vous ne percevrez pas grand chose, que 1000e pour vos indemnités d'ancienneté!!" je trouve cela étrange et peu pour 3 ans!

j'ai percu

en 2006 12448 e

en 2007 14404 e

en 2008 de janvier 2008 à octobre 2008 à 11873e

sans compter la paie de novembre 2008

que je n'ai pas encore peçue